

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*Année 2011*

*Du 01 janvier au 31 décembre 2011*

Département  
Ain  
Arrondissement  
BOURG-EN-BRESSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 18 février 2011



L'an deux mille onze, le dix-huit février à 10h30, le bureau syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 9 membres sur onze, convoqués le 26 janvier 2011 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalarnonne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS.
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL.

Membres excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT.

Objet :

Adhésion à la fédération nationale des SCoTs (FNS)

Date de convocation  
26 janvier 2011

Membres du Bureau  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

Madame la Présidente, après une présentation de la toute nouvelle Fédération Nationale des SCoT par son délégué générale technique, propose d'adhérer à cette fédération dont les objectifs sont doubles : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et peser activement sur les politiques nationales d'aménagement du territoire. Les statuts de la Fédération Nationale des SCoTs sont joints en annexe à la présente délibération.

L'adhésion du syndicat mixte Val de Saône est proportionnelle à son poids de population et correspond à un montant de 1 000 euros, conformément à l'article 5 des statuts de la F.N.S. En devenant adhérent, le SM du SCoT pourra assister et voter lors des assemblées générales de la fédération.

Vu la délibération du Comité syndical en date du 8 décembre 2010 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau,

LE BUREAU SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à 8 voix pour et une abstention,

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : **02 MARS 2011**

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : **03 MARS 2011**

- DECIDE d'adhérer à la Fédération Nationale des SCoTs,
- DECIDE de verser à cette fédération la somme de 1 000 euros correspondant à la strate de population du SCoT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à l'article 5 des statuts,
- DECIDE que les dépenses qui en résulteront seront à imputer au budget principal de l'exercice 2011,
- DESIGNER Mr Michel RAYMOND en tant que représentant titulaire du SCoT Val de Saône-Dombes à l'assemblée générale de la Fédération,

- DESIGNER Mme Jacqueline FOURNET en tant que représentant suppléant du SCOT Val de Saône-Dombes à cette même assemblée générale,
- CHARGER Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le 18 février 2011,

La Présidente,  
Jacqueline FOURNET



---

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 27 juin 2011



L'an deux mille onze, le vingt-sept juin à 9h00, le bureau syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 9 membres sur 11, convoqués le 14 juin 2011 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentant du SIVOM « Val de Mâire » : Gilbert GROS.

Membres excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL.

Objet :

Avis sur le dossier C.D.A.C. sur la zone du Pardy

Date de convocation  
14 juin 2011

Membres du Bureau  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Madame la Présidente indique qu'elle est invitée à participer, au titre de Présidente du SCoT « Val de Saône-Dombes », à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 26 juillet 2011 qui concerne le projet commercial situé sur la zone du Pardy (Frans).

L'examen du dossier fait apparaître plusieurs points d'incompatibilité avec le SCoT Val de Saône-Dombes approuvé en juillet 2006, puis modifié en 2010 ; ce dernier affiche comme ambition de :

- Préserver et promouvoir un cadre de vie privilégiant une offre commerciale de proximité en favorisant le maintien et l'implantation de commerces de détail dans les centres de villes et villages,
- Eviter la multiplication d'enseignes le long des principaux axes routiers, sans continuité urbaine.
- Conforter le développement commercial au sein des pôles urbains (dont Jassans) ou implanter, en cas d'impossibilité, de nouveaux équipements commerciaux au sein des communes d'extension si ceux-ci sont localisés en périphérie immédiate des pôles urbains.
- Privilégier l'implantation de surfaces :
  - au plus près des lieux d'habitation, en centralité urbaine ou à proximité directe, favorisant ainsi un renforcement de l'offre commerciale de proximité au cœur des villes et villages
  - et/ou sur des zones commerciales structurées préexistantes, garantissant une bonne accessibilité en voiture et/ou en transport en commun, des conditions de stationnement satisfaisantes et des liaisons avec les commerces de centre-ville. »

Or, le projet de supermarché est situé sur une zone d'activité à vocation principalement artisanale, localisée hors de la centralité de Jassans-Riottier et de Frans, en discontinuité avec les espaces résidentiels environnants.

L'accessibilité en transport en commun et les liaisons « modes doux » avec les quartiers environnants et les commerces de centre-ville sont inexistantes. Par ailleurs, l'implantation d'une galerie marchande adossée au supermarché génère un risque de déstructuration du commerce de centre-ville ; le type d'activités pressenties peut trouver toute sa place en centralité et favorise de surcroît l'animation urbaine.

Au-delà des orientations du SCoT Val de Saône-Dombes, ce projet apparaît tout à fait contradictoire avec les orientations stratégiques retenues dans le DAC Val de Saône-Dombes en cours de finalisation. Même si celui-ci n'est pas encore approuvé, le comité syndical a validé les grandes orientations d'aménagement commercial :

- favoriser des implantations en centralité urbaine, notamment pour les achats quotidiens (boulangerie, fleuriste...), réguliers (supermarché) et occasionnels légers (optique, bijouterie...).
- ne pas développer du commerce en zone d'activité économique à vocation industrielle, artisanale ou tertiaire.
- ne pas implanter de galeries marchandes en zone d'activité économique ou commerciale, pour ne pas déstructurer le commerce de centre-ville,
- garantir des conditions d'accessibilité tout mode satisfaisantes vers les zones commerciales...

Le projet du Pardy apparaît ainsi en contradiction avec l'ensemble de ces orientations.

*Vu la délibération du Comité syndical en date du 8 décembre 2010 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau,*

LE BUREAU SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis défavorable sur le dossier C.D.A.C. de la zone du Pardy.
- CHARGE Madame la Présidente de faire entendre cette décision au sein de la commission départementale d'aménagement commerciale (C.D.A.C.) fixée le 26 juillet 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le 27 juin 2011,

La Présidente,  
Jacqueline FOURNET



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

Département  
Ain  
Arrondissement  
BOURG-EN-BRESSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 février 2011, 18h00



*L'an deux mille onze, le dix-sept février à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET..*

**Sont présents 23 membres sur 37, convoqués le 30 janvier 2011 :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, Isabelle ACHARD.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalarnonne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON.
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS.
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

**Ont été excusés :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, François TAVERNIER, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Yves DUMOULIN, Brigitte COULON, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalarnonne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.
- Représentant des communes isolées :
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Bruno DOUCET-BON.

Madame la Présidente expose à l'assemblée que depuis la loi de l'aménagement du territoire de 1992, la procédure d'élaboration du budget dans les syndicats dont au moins une commune a plus de 3 500 habitants commence par un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Un état prévisionnel estimatif pour 2011 est présenté et commenté pour définir les dépenses pour cette année et estimer la contribution des communes.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de la Présidente,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Objet :  
Débat d'Orientations  
Budgétaires (DOB)

Date de convocation  
30 janvier 2011

Membres du Comité syndical  
En exercice : 37  
Présents : 23  
Votants : 23

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

- DONNE ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires pour 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 17 février 2011

Jacqueline FOURNET  
Présidente



---

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : [syndicatmixtevaldesaone@orange.fr](mailto:syndicatmixtevaldesaone@orange.fr)  
[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

Département  
Ain  
Arrondissement  
BOURG-EN-BRESSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 février 2011, 18h30



L'an deux mille onze, le dix-sept février à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET..

Sont présents 23 membres sur 37, convoqués le 30 janvier 2011 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, Isabelle ACHARD.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON.
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS.
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

Objet :

Approbation du compte  
administratif 2010

Date de convocation  
30 janvier 2011

Membres du Comité syndical

En exercice : 37

Présents : 23

Votants : 22

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, François TAVERNIER, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Yves DUMOULIN, Brigitte COULON, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.
- Représentant des communes isolées :
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Bruno DOUCET-BON.

### LE COMITE SYNDICAL,

Réuni sous la présidence de Bernard GIL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mme Jacqueline FOURNET, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix pour (Mme la Présidente ne prend pas part vote),

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

02 MARS 2011

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

02 MARS 2011

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés	- 42 663,41			36 927,37	- 42 663,41	36 927,37
Opérations de l'exercice	- 95 445,60	97 367,20	- 9 962,68	15 856,11	- 105 408,28	113 223,31
<b>TOTAUX</b>	- 138 109,01	97 367,20	- 9 962,68	52 783,48	- 148 071,69	150 150,68
Résultats de clôture	- 40 741,81			42 820,80	- 40 741,81	42 820,80
Restes à réaliser	-		-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	- 40 741,81	-	-	42 820,80	- 40 741,81	42 820,80
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	- 40 741,81	-	-	42 820,80	-	2 078,99

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 17 février 2011

Jacqueline FOURNET  
Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

Département  
Ain  
Arrondissement  
BOURG-EN-BRESSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 février 2011, 18h30



L'an deux mille onze, le dix-sept février à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET..

Sont présents 23 membres sur 37, convoqués le 30 janvier 2011 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, Isabelle ACHARD.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON.
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS.
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

Objet :  
Approbation du compte de  
gestion 2010

Date de convocation  
30 janvier 2011

Membres du Comité syndical  
En exercice : 37  
Présents : 23  
Votants : 23

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, François TAVERNIER, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Yves DUMOULIN, Brigitte COULON, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.
- Représentant des communes isolées :
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Bruno DOUCET-BON.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écriture.

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : **02 MARS 2011**

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : **02 MARS 2011**

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 17 février 2011

Jacqueline FOURNET  
Présidente



---

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

Département  
Ain  
Arrondissement  
BOURG-EN-BRESSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 février 2011, 18h30



*L'an deux mille onze, le dix-sept février à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.*

**Sont présents 23 membres sur 37, convoqués le 30 janvier 2011 :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, Isabelle ACHARD.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON.
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS.
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

**Objet :**  
Affectation du résultat

**Ont été excusés :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, François TAVERNIER, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Yves DUMOULIN, Brigitte COULON, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.
- Représentant des communes isolées :
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Bruno DOUCET-BON.

**Date de convocation**  
30 janvier 2011

**Membres du Comité syndical**  
En exercice : 37  
Présents : 23  
Votants : 23

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat et, constatant celui-ci fait apparaître un déficit de fonctionnement de 40 741 ,81 €.

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*  
**02 MARS 2011**

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*  
**02 MARS 2011**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 1 921,60 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -		- 42 663,41 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		- 40 741,81 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0,00 €
R 001 (excédent de financement)		+ 42 820,80 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		0,00 €
Excédent de financement (1)		0,00 €
Excédent de financement F affecté au compte 001	=D+E	+ 42 820,80 €
<b>AFFECTATION = C</b>		
	=G+H	0.00 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		
		0,00€
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		
		- 40 741,81 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : 600 000,00 E, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
 Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 17 février 2011



Jacqueline FOURNET  
 Présidente

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
 Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
 Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
 www.scot-saonedombes.fr

Département  
Ain  
Arrondissement  
BOURG-EN-BRESSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 février 2011, 18h30



L'an deux mille onze, le dix-sept février à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET..

Sont présents 23 membres sur 37, convoqués le 30 janvier 2011 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, Isabelle ACHARD.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON.
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS.
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, François TAVERNIER, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Yves DUMOULIN, Brigitte COULON, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.
- Représentant des communes isolées :
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Bruno DOUCET-BON.

Objet :

Reprise de l'excédent  
d'investissement à titre  
exceptionnel

Date de convocation

30 janvier 2011

Membres du Comité syndical

En exercice : 37

Présents : 23

Votants : 23

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : **02 MARS 2011**

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : **02 MARS 2011**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le budget d'investissement du syndicat mixte est excédentaire et la section de fonctionnement déficitaire depuis trois années consécutives (2008, 2009 et 2010).

En effet, le budget d'investissement génère des recettes d'investissement par l'amortissement des études réalisées en 2005 et 2006. Il se trouve que les seules dépenses d'investissement sont le financement d'études, ce qui procure au 31/12/2010 un excédent d'investissement de + 42 820,80€. La section de fonctionnement, pour sa part, a un déficit cumulé au 31/12/2010 de 40 741,81€.

A titre exceptionnel, il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement pour le verser à la section de fonctionnement en effectuant l'opération suivante :

<b>040 – Opération d'ordre de transfert entre section</b>	
Invest. – dépense 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	42 820,80€

<b>042 – Opération d'ordre entre section</b>	
Fonct. – recette 7785 Excédent d'invest. transféré au compte de résultat	42 820,80€

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de la Présidente entendu,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE à titre exceptionnel le transfert de l'excédent d'investissement pour le virer à la section de fonctionnement pour 42 820,80€
- INSCRIT cette écriture sur le budget primitif 2011

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 17 février 2011

Jacqueline FOURNET  
Présidente



Département  
Ain  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 février 2011, 18h30



*L'an deux mille onze, le dix-sept février à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET..*

**Sont présents 23 membres sur 37, convoqués le 30 janvier 2011 :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, Isabelle ACHARD.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON.
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS.
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

**Objet :**

Contribution des collectivités membres pour 2011

**Date de convocation**

30 janvier 2011

**Membres du Comité syndical**

En exercice : 37

Présents : 23

Votants : 23

**Ont été excusés :**

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, François TAVERNIER, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Yves DUMOULIN, Brigitte COULON, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.
- Représentant des communes isolées :
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Bruno DOUCET-BON.

Madame la Présidente informe l'assemblée que suite au vote du budget primitif 2011, il y a lieu de définir la participation des Communautés de Communes, du SIVOM du Val de Mâtre et de la commune isolée pour l'année 2011.

Madame le Maire propose, afin d'équilibrer le budget, de fixer la participation à 1,90 € par habitant. Un appel de cotisation sera fait dès le vote du budget.

**LE COMITE SYNDICAL,**

L'exposé du Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer la contribution des collectivités membres à 1,90 € par habitant pour l'année 2011.

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le: 02 MARS 2011*

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le: 02 MARS 2011*

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 17 février 2011

Jacqueline FOURNET  
Présidente



Département  
Ain  
Arrondissement  
BOURG-EN-BRESSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 février 2011, 18h30



L'an deux mille onze, le dix-sept février à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET..

Sont présents 23 membres sur 37, convoqués le 30 janvier 2011 :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, Isabelle ACHARD.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Martial THEVENET.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE, Jean-Christian FORESTIER.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON.
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS.
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.

### Objet :

Désignation de représentants  
à l'assemblée générale de  
l'AUDAL

### Date de convocation

30 janvier 2011

### Membres du Comité syndical

En exercice : 37

Présents : 23

Votants : 23

### Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, François TAVERNIER, Frédéric BRU, André COLLON.
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Yves DUMOULIN, Brigitte COULON, Daniel VIGNARD.
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO.
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.
- Représentant des communes isolées :
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Bruno DOUCET-BON.

Madame la Présidente expose que le syndicat mixte Val de Saône-Dombes à décider d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (AUDAL) afin d'accéder au programme d'études mutualisées, pour une participation fixée à 5 000 euros.

Elle précise qu'il convient de désigner deux représentants qui viendront siéger à l'assemblée générale de l'Agence. Jacqueline FOURNET et Michel RAYMOND se proposent pour représenter le syndicat mixte.

### LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

La Présidente soussignée, certifie que  
cette délibération a été rendue  
exécutoire conformément aux  
dispositions de la loi du 02.03.1982,  
modifiée et complétée par la loi du  
22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de  
l'Ain le : **02 MARS 2011**

Elle a été affichée au siège du SM Val de  
Saône-Dombes le : **02 MARS 2011**

- DECIDE de désigner Michel RAYMOND et Jacqueline FOURNET comme représentants du syndicat mixte Val de Saône-Dombes à l'assemblée générale de l'AUDAL.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 17 février 2011

Jacqueline FOURNET  
Présidente



---

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

Département  
Ain  
Arrondissement  
**BOURG-EN-BRESSE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 février 2011, 18h30



*L'an deux mille onze, le dix-sept février à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.*

*Sont présents 23 membres sur 37, convoqués le 30 janvier 2011 :*

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Dominique VIAL, Roger CHORIER, Louis DELECOURT, Bruno BALAY, Emmanuel BONNET, Isabelle ACHARD.*
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Patrick DUVIVIER, Maryse DECOTE, Martial THEVENET.*
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Thierry BRENOT, Guy MORILLON, Bernadette LAMOTTE, Jean-Christian FORESTIER.*
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION, Christiane THIBERT, Bernard LITAUDON.*
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Gilbert GROS.*
- Représentant des communes isolées : Bernard GIL, Annick TCHICHONELIS, Raymond MOUSSY.*

*Ont été excusés :*

- Représentants de la communauté de communes « Saône Vallée » : Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT, François TAVERNIER, Frédéric BRU, André COLLON.*
- Représentants de la communauté de communes « Portes Ouest de la Dombes » : Yves DUMOULIN, Brigitte COULON, Daniel VIGNARD.*
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » : Jérôme VENET, Nathalie BISIGNANO.*
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » : Roger THIVOLLE, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN.*
- Représentant des communes isolées :*
- Représentant du SIVOM « Val de Mâtre » : Bruno DOUCET-BON.*

**Objet :**  
Délibération modificative  
relative à la délégation  
d'attribution du comité au  
Bureau syndical

**Date de convocation**  
30 janvier 2011

**Membres du Comité syndical**  
En exercice : 37  
Présents : 23  
Votants : 23

Par délibération en date du 8 décembre 2010, le comité syndical a décidé d'abroger la délibération du 13 mai 2008 accordant une délégation générale d'attributions du comité au bureau syndical et à la Présidente et de préciser les attributions dévolues à chacun.

Ainsi, le Bureau syndical a reçu plusieurs délégations parmi lesquelles celle, par erreur, d'attribuer les marchés publics et accords-cadres formalisés et d'autoriser la Présidente à signer ces marchés et accords-cadres. Or ces marchés publics et accords cadre formalisés doivent être attribués selon des procédures formalisées décrites au Code des Marchés Publics, avec notamment réunion d'une Commission d'Appel d'Offre (CAO).

Il convient donc de prendre une délibération modificative en confiant au Bureau l'attribution des seuls marchés publics et accords-cadres en procédure dite adaptée, décrite à l'article 28 du Codes marchés publics, et l'autorisation faite à la Présidente de signer ces marchés et accords-cadres.

*La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :* **02 MARS 2011**

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :* **02 MARS 2011**

Vu la délibération du 8 décembre 2010 abrogeant la délibération du 13 mai 2008,  
Vu le Code des marchés publics et notamment ses articles 26 et 28,

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier la délibération du 8 décembre 2010 déléguant certaines attributions du comité au bureau syndical, en ôtant celle relative à l'attribution des marchés et accords-cadres formalisés.
- **DONNE**, en remplacement, délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres établis en procédure adaptée et d'un montant supérieur à 90 000€, conformément à l'article 26 du Code des marchés publics, ainsi que pour autoriser la Présidente à signer ces marchés et accords-cadre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 17 février 2011

Jacqueline FOURNET  
Présidente



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32  
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier  
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr  
www.scot-saonedombes.fr

Département  
Ain  
Arrondissement  
BOURG-EN-BRESSE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 30 novembre 2011, 18h30



L'an deux mille onze, le trente novembre à dix-huit heures trente, le conseil syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 24 membres, convoqués le 23 novembre 2011 :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier), Yves DUMOULIN (Fareins), Brigitte COULON (Rancé), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Bruno BALAY (St Bernard), Didier ALBAN (Suppléant, Ste Euphémie), André COLLON (St Jean de Thurigneux), Jean-Claude AUBERT (Toussieux), Isabelle ACHARD (Massieux), Michel RAYMOND (Trévoux), Daniel COQUARD (Suppléant, Trévoux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Thierry BRENOT (Francheleins), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garmerans), Bernard LITAUDON (Illiat), Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalarnonne), Maurice VOISIN (Thoissey).

Communes isolées

Bernard GIL (Chaneins).

Etalent excusés :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Maryse DECOTE (Beauregard), Martial THEVENET (Frans).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), Louis DELECOURT (Misérieux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Bruno DOUCET-BON (Suppléant Messimy sur Saône).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Guy MORILLON (Guéreins), Bernadette LAMOTTE (Montceaux), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Jérôme VENET (Genouilleux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.).

Communes isolées

Annick TCHICHONELIS (Valeins), Raymond MOUSSY (Villeneuve).

Est aussi présent en tant qu'auditeur : Pierre CLERC (Maire de Messimy-sur-Saône).

Monsieur Gilbert GROS est désigné secrétaire de séance.



Objet :  
Décision Modificative  
n°1-2011

Date de convocation  
23 novembre 2011

Membres du Conseil  
En exercice : 37  
Présents : 24  
Votants : 23

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit sur le budget primitif 2011 suivant :

Du compte 65 738 « Autre Organisme publics », -4 500€  
 Au compte 64 131 « rémunérations » + 4 500€

Selon le tableau suivant :

DECISION MODIFICATIVE N°1/2011

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-64131-020 : Rémunérations	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais as</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-65738-020 : Autres organismes publics	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion couran</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le virement de crédit comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Po La Présidente,  
 Monsieur Michel RAYMOND,  
 Vice-président,



La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

09 DEC. 2011

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

09 DEC. 2011